

Syndic A. GORGERAT :
Administration générale -
Routes et Voirie – Espaces verts – Epuration

ADMINISTRATION GENERALE – chapitre 1

Durant l'année 2018, la Municipalité a siégé hebdomadairement à 45 reprises, sans compter les séances spéciales. Elle a enregistré 816 lettres ou demandes diverses et a pris 229 décisions. La correspondance, transmise par le greffe pour les affaires municipales uniquement, représente 369 lettres.

La Municipalité a déposé auprès du bureau du Conseil communal 10 préavis concernant :

- 01/2018 Gestion 2017
- 02/2018 Installation d'une conduite et BH – Place sports Freybonnaz
- 03/2018 Révision des statuts de l'ASIPE
- 04/2018 Mise en séparatif rue du Jura
- 05/2018 Modification du RPGA – Secteur Condémines
- 06/2018 Statuts de l'Association Intercommunale des Eaux du Puits de la Vernaz
- 07/2018 Arrêté d'imposition 2019-2020
- 08/2018 Budget 2019
- 09/2018 Statuts de l'association pour la STEP régionale « L'Eparsse »
- 10/2018 Crédit d'étude pour transformation et agrandissement du collège

La Municipalité a été également représentée lors de nombreux comités et assemblées, soit par exemple :

- Assemblée des communes vaudoises ;
- Assemblée des communes du district ;
- Assemblée de l'Hôpital Intercantonal de la Broye ;
- Assemblée et commissions de la COREB, l'ARBV, l'ASIPE, l'ASIC, ARASBROYE ;
- Assemblée et comités de la coopérative du Grand-Chemin ;
- etc...

Dans le compte 11.301 figure le salaire de la personne en charge de distribuer les commandements de payer. Le montant a été versé à la commune par l'Office des poursuites et enregistré dans le compte 11.434. Notre commune sert uniquement d'intermédiaire.

11.3184 : Changement de pratique pour les frais liés aux documents d'identité et permis de séjour. Les encaissements sont dans le compte 11.433

PERSONNEL COMMUNAL – chapitre 13

L'imputation des charges exclusivement liées au personnel à plein temps est enregistrée sur les comptes « traitement du personnel ».

La répartition des charges salariales de l'année 2018 a été faite sur la base des heures détaillées de chaque collaborateur.

L'imputation des charges liées à la Municipalité est faite directement sur les comptes « Municipalité, vacations ».

L'effectif des employés communaux au 31 décembre 2018 est de :

<u>A plein temps</u>	:	8 (y compris 2 apprentis)
<u>A temps partiel</u>	:	3
<u>Auxiliaires</u>	:	11

Ni notre vigneron-tâcheron, ni l'organiste ne sont compris dans cet effectif.

13.436 : dans ce compte figurent les APG de MM. Pfund et Estoppey.

Prestations externes du service des travaux

Dans le cadre de la convention qui nous lie avec deux communes, M. Cartoni et Mme Rapin ont consacré 4 heures de travail à Missy pour le contrôle de divers dossiers de demande de permis de construire et le contrôle de la sécurité des chantiers et 7.5 heures pour Chevroux. Cette dernière commune a renoncé aux prestations de notre service technique au 31.12.2018.

PLACE DE SPORTS – chapitre 17

Place de sports

17.314 : Suite à des effractions, changement des cylindres à la buvette et réparation des portes.

Nous tenons à relever la qualité du travail de nos employés communaux qui permet de satisfaire toutes les sociétés utilisatrices de nos installations sportives.

17.316 : location de la salle de gymnastique au collège DLT (Fr. 25,-/heure) qui se répartit de

la manière suivante :	Société de gymnastique	Fr. 3'337,50
	Football-Club	Fr. 400.00
	Sportfit	<u>Fr. 1'100.00</u>
		Fr. 4'837.50

SERVICE TECHNIQUE – chapitre 41

Le compte 41.3185, prestations de service de tiers, comprend les honoraires :

Bureau Urbaplan, bilan des réserves	Fr. 9'606.00
Bureau Urbaplan, zones réservées	Fr. 6'219.70
Bureau Urbaplan, études vision inter-communale	Fr. 12'688.20
Honoraires avocat Maître Nicole	Fr. 3'785.20
Fischer et Montavon, PPA Favre	Fr. 11'800.00
Bureau Sabert, étude Rue du Jura	Fr. 10'613.85
Divers	<u>Fr. 3'447.40</u>
Total	Fr 58'160.35

ROUTES et VOIRIE – chapitre 43

Routes

Les dépenses du compte 43.314 (Entretien routes, éclairage public) pour 2018 se répartissent de la manière suivante :

	<u>Budget 2018</u>	<u>Comptes 2018</u>
Sécurité routière, marquages	Fr. 15'000.00	Fr. 16'088,25
Entretien du réseau d'éclairage public	Fr. 40'000.00	Fr. 56'615,35
Borne de recharge électrique pour voiture	Fr. 18'000.00	Fr. 0.00
Entretien du réseau routier	Fr. 105'000,00	Fr. 188'061,80
Entretien bords de routes	Fr. 20'000.00	Fr. 12'761,25
Réfection chemin AF (Sézines, Pont-Neuf)	Fr. 50'000.00	Fr. 0.00
Travaux génie civil fibre optique (solde)	Fr. 34'000.00	Fr. 0.00
	Fr. 282'000.00	Fr. 173'526.65

Les dépenses du compte 43.315 (Entretien et achats de véhicules et machines) se répartissent comme suit :

	<u>Budget 2018</u>	<u>Comptes 2018</u>
Achat d'une débroussailleuse	Fr. 2'000.00	Fr. 912,65
Remplacement camionnette Ducato	Fr. 32'000.00	Fr. 31'500.00
Entretien des véhicules	Fr. 16'000.00	Fr. 16'867,10
Divers	Fr. 5'000,00	Fr. 2'419,60
	Fr. 55'000,00	Fr. 51'699,35

43.318 : service hivernal facturé par le canton et nettoyage des routes par la balayeuse de Payerne.

43.451 : dans ce compte figure les subventions cantonales pour un montant de Fr. 77'000.--.

PARCS ET JARDINS – chapitre 44

44.318 : ce poste comprend les décorations florales du village.

Nous tenons à relever l'excellent travail effectué par notre service de voirie pour rendre accueillants tous nos espaces verts.

44.436 : Remboursement de l'assurance pour un sinistre au cimetière (dégât sur une tombe provoqué par un véhicule communal).

EPURATION – chapitre 46

46.3185: dans ce compte figure les honoraires d'études pour la STEP régionale.

46.3144 : compte inférieur au budget, car moins de frais d'entretien et de travaux sur le réseau des canalisations.

MPLE A. BAUX JAQUEMET
Contrôle des habitants - Sécurité
Affaires sociales

CONTROLE DES HABITANTS – informations

Au 31 décembre 2018, la population de la commune en résidence principale se chiffre, selon les données officielles du canton, à 2'479 habitants (2'448 en 2017), soit une augmentation de 31 personnes (+ 1.3 %). La hausse moyenne cantonale est de 0.7 %.

Confédérés : 1'796

Etrangers : 683

Ce chiffre officiel du canton diffère des données de notre contrôle des habitants (2'496), étant donné que le canton comptabilise uniquement les ressortissants étrangers qui sont au bénéfice d'une autorisation de séjour d'une année au moins.

En 2018, une personne a été auditionnée par la délégation municipale suite à sa demande de naturalisation déposée fin 2017. La Municipalité lui a refusé la bourgeoisie de notre commune, vu l'important déficit de connaissances sur divers sujets. Cette personne a usé de son droit de recours auprès du Tribunal cantonal. L'affaire est toujours en cours.

Les nouvelles lois sur la nationalité suisse (LN) et sur le droit de cité vaudois (LDCV) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018, modifiant les conditions d'octroi et les procédures pour les demandes de naturalisation.

Avec le nouveau droit, le canton laisse le choix aux communes d'auditionner ou non les requérants par la commission de naturalisation (délégation municipale), le principe devant être appliqué durant toute la législature. La Municipalité a pris la décision de rendre l'audition obligatoire.

La réception des jeunes citoyens, atteignant leurs 18 ans, s'est déroulée le 24 mars 2018.

En date du 21 avril, nous avons organisé la réception des nouveaux habitants, arrivés à Corcelles en 2016 et 2017. 43 adultes et 14 enfants ont participé à cette demi-journée.

En 2018, 107 octogénaires (98 en 2017) ont eu la visite d'un membre de la Municipalité qui leur a transmis les vœux de la commune et leur a remis le cadeau habituel.

Nous avons eu le plaisir de féliciter deux personnes pour leurs 90 ans.

La Municipalité a également félicité cinq couples qui ont célébré leurs 50 ans de mariage et trois couples leurs 60 ans de mariage.

POLICE – chapitre 60

La Municipalité entretient toujours de très bonnes relations avec la gendarmerie qui est ponctuellement présente dans notre commune.

Des contrôles de vitesse sont régulièrement effectués par la police cantonale sur notre territoire.

Par rapport à 2017, les infractions au code pénal ont légèrement diminué (-10%).

60.351: dans ce compte figure le décompte final de la réforme policière 2017 (Fr. 8'883,--).

Les négociations entre le conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV pour régler la participation des communes ont été reportées à 2022. D'ici là, le montant à la charge des communes sera indexé de 1.5% par année.

Au 31.12.2018, 183 chiens sont recensés dans la commune.

CIMETIERE – chapitre 64

Notre autorité a eu le regret d'enregistrer le décès de 9 habitants durant l'année écoulée.

Au 31.12.2018, les cendres funéraires de 155 défunts reposent au jardin du souvenir.

DEFENSE INCENDIE – chapitre 65

65.3521 : la facturation en 2018 se monte à Fr. 75'625.8 (Fr. 28.95/hab) y compris la location de la loge des pompes de Fr. 5'000.--.

Fin 2018, l'effectif total des sapeurs du SDIS Broye-Vully est de 306 (344 en 2017). L'effectif provenant de notre commune pour le détachement d'appui (DAP) de Payerne est de 11 pompiers et 9 pour le détachement de premier secours (DPS).

L'année a été marquée par l'inauguration de la nouvelle caserne à Granges-Marnand, un important renouvellement du parc véhicules, ainsi que par l'utilisation du nouveau système de mobilisation « Prodis ».

En 2018, sur l'ensemble du district Broye-Vully, 319 interventions ont été enregistrées (274 en 2017), représentant 5'280 heures, (6'241 heures en 2017, 4'138 en 2016).

- 43 feux (- 18 que 2017)
- 5 feux de cheminée
- 82 interventions ABC (Atomique, Biologique, Chimique) (+ 25 que 2017)

- 41 alarmes automatiques
- 9 feux de véhicules
- 21 inondations
- 67 éléments naturels (+ 34 que 2017, dus notamment à la tempête Eleanor le 3 janvier)
- 27 sauvetages et interventions diverses
- 9 véhicules pionnier (désincarcération et/ou feu de voiture)
- 15 interventions extra cantonales

PROTECTION CIVILE – chapitre 66

66.352 : la facturation en 2018 se monte à Fr. 42'570.70 (Fr. 17.39/hab).

66.427 : notre abri PC a été loué ? jours par l'armée en 2018 (38 en 2017).

Au 31.12.2018, l'effectif total du district était de 432 personnes. On peut relever que l'érosion des conscrits s'est atténuée, mais reste toujours un sujet d'inquiétude, (438 en 2017, 508 en 2016).

1'898 jours de service ont été effectués en 2018 (1'615 en 2017)

- 1'185 jours de cours de répétition (1'130 en 2017)
- 82 jours d'intervention d'urgence (46 en 2017). L'année a particulièrement été marquée par les missions d'assistance dans le cadre du plan canicule. En collaboration avec les communes, l'ORPC assure principalement la mission de rendre visite aux personnes âgées et isolées afin de leur distribuer de l'eau et de s'assurer de leur état de santé.
- 631 jours d'engagement au profit de tiers (439 en 2017). Hormis les habituels appuis aux manifestations régionales comme le Rock'oz et les Brandons de Moudon, relevons l'appui lors de la foire Bio-Agri à Moudon.

FACTURE SOCIALE – chapitre 72

72.351 : la facture sociale 2017 se monte à Fr. 1'028'849.-- (Fr. 956'877.-- en 2016). Dans le budget, la partie de la facture sociale, prélevée sur les recettes conjoncturelles, a été enregistrée à double (72.351 et 72.3515).

Les principaux motifs de l'augmentation proviennent de :

- Assurance maladie : la forte hausse des primes 2017 a incité une part croissante des ménages à demander un subside.
- Revenu d'insertion (RI) : l'augmentation des frais de santé et des coûts du logement impactent la facture sociale, malgré une croissance du nombre de dossiers modérée.
- Prestation pour la famille et autres prestations sociales : dans le canton, augmentation de plus de 300 ménages bénéficiaires des PC familles et 360 pour la rente-pont.

ARAS – chapitre 72

L'ARAS Broye-Vully est une association intercommunale regroupant les 31 communes du district pour une population de plus de 43'000 habitants. 81 collaborateurs y travaillent pour 58.55 EPT.

L'ARAS regroupe le Centre Social Régional (CSR), les agences d'assurances sociales (AAS) et l'accueil familial de jour (AFJ).

Le CSR octroie le revenu d'insertion (RI) aux personnes dont les apports financiers se situent au-dessous du minimum vital défini par les barèmes cantonaux. Le taux d'aide sociale de la population (18-64 ans) de la Broye-Vully est en 2018 à 4,62 % Pour notre commune, ce taux est de 4.97 % (Payerne 6.22 %, Cudrefin 1.13 %, Moudon 7.38 %). Avec le Chablais, nous sommes les deux seules régions pour lesquelles le nombre de dossiers est en hausse en 2018.

Les AAS assurent le traitement des demandes et le contrôle de l'affiliation en matière d'AVS, AI, AC, APG, ainsi qu'à l'assurance obligatoire des soins (LAMAL).

L'AAS de Payerne en sa qualité de Centre Régional de décisions (CRD), traite les dossiers de PC Familles de la demande à la décision.

L'ARAS Broye Vully fonctionne en qualité de structure de coordination de l'AFJ et se charge de surveiller et d'autoriser ce type d'accueil. Quatre accueillantes en milieu familial sont établies à Corcelles.

72.3525 : pour 2018, notre commune a participé à raison de Fr. 19.65/hab. pour l'agence d'assurance sociale et Fr. 0.50/hab. pour le financement des organes de l'ARAS Broye-Vully.

AVASAD aide et soins à domicile – chapitre 72

L'AVASAD est chargée de mettre en œuvre, sur l'ensemble du territoire vaudois, la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention. Elle accomplit ses missions par l'intermédiaire de ses sept associations régionales. Pour la Broye, il s'agit de l'association broyarde pour la promotion de la santé et le maintien à domicile (ABSMAD).

La mission générale de l'AVASAD est d'aider les personnes dépendantes, atteintes dans leur santé ou handicapées à rester dans leur lieu de vie.

72.365 : estimée à Frs 95,50/hab lors de l'établissement du budget, la participation communale s'élève au final à Fr. 94.--/hab. (en 2017, Fr. 93.--).

FONDATION CHERPILLOD – chapitre 72

La Fondation Cherpillod est active dans l'éducation spécialisée, l'accompagnement social et l'insertion professionnelle auprès d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes et de leurs familles. Plusieurs programmes sont à disposition de notre population :

Le SEMO (semestre de motivation) est une mesure d'insertion professionnelle pour les jeunes âgés de 15 à 25 ans à la recherche d'une filière de formation. Huit jeunes de Corcelles ont suivi un semestre de motivation en 2018.

Coach'in vise le développement, la préparation et la concrétisation d'un projet de formation professionnelle au travers d'une approche globale de la personne. Le programme s'adapte aux besoins spécifiques de chaque jeune. Sept Corçallins y ont participé.

Yaka est un module d'éducation spécialisée en vue de l'insertion professionnelle destiné aux jeunes âgés de moins de 18 ans ayant achevé leur scolarité. Soutenu par le SPJ, ce programme de six mois renouvelable propose un accompagnement personnalisé.

Kairos est un accueil socio-éducatif de jour (ASEJ) destiné aux enfants scolarisés, âgés de 6 à 16 ans. Soutenu par le Service de protection de la jeunesse (SPJ), ce programme d'un an propose un accompagnement aux enfants en difficultés sociales, familiales ou scolaires. Il vise une aide à leur bon développement.

Arcades a pour but d'accompagner les jeunes dans leur insertion sociale et/ou professionnelle ainsi que dans leur projet personnel et/ou collectif en leur permettant de développer leurs ressources et compétences. Huit jeunes de Corcelles ont bénéficié des services d'Arcades dans le cadre d'accompagnements individuels. Plusieurs autres jeunes ont profité d'activités collectives ou communautaires.

72.3651 : grâce au soutien du Service de la protection de la jeunesse, la contribution communale est de Fr. 4.--/hab. en 2018 au lieu des Fr. 5.-- budgétisés. Ce montant contribue au financement d'Arcades via une convention renouvelée en 2018 pour les années 2019-2021.

ARAJ – chapitre 72

26 communes et l'entreprise Nestlé Nespresso SA à Avenches sont membres de l'ARAJ Broye-Vully.

L'ARAJ englobe :

- 5 structures d'accueil préscolaire totalisant 178 places d'accueil.
- 8 structures d'accueil parascolaire représentées par les associations scolaires totalisant 300 places.
- une structure d'accueil familial composée de 72 AMF (mamans de jour)

Des conventions inter-réseaux sont signées avec l'EFAJE (région Echallens), RéAjr (région Yverdon), Rymaje (Yvonand) et l'ABMG-Petite enfance en Glâne (FR).

Le Centre de Vie Infantile (CVE) « Les Passerelles » à Corcelles a ouvert ses portes le 1^{er} octobre. Avec une capacité actuelle de 22 places, il accueille environ 50 enfants, dont plus de 30 sont des Corçallins. Malgré quelques soucis inhérents à la mise en route d'une nouvelle structure dans de nouveaux locaux, la garderie donne satisfaction à l'ensemble des utilisateurs.

72.3655 : pour 2018, notre commune a participé à raison de Fr. 68,44/hab. pour le réseau de l'ARAJ. A ce compte s'ajoute la contribution des communes pour la FAJE de Fr. 5.--/hab, soit un total de Fr. 12'240.--. Ce dernier montant a été omis dans le budget 2018.

PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE – REMBOURSEMENTS DIVERS

72.465 : dans ce compte figurent :

- Facture sociale, décompte 2017 :	Fr. 33'785,00
- AAS-ARAS, décompte 2017 :	Fr. 4'413.40
- ARAJ, décompte 2017 :	<u>Fr. 20'172.45</u>
- Total	Fr. 58'370.85

OFFICE DU TRAVAIL – information

L'office régional de placement (ORP) à Payerne s'occupe de l'inscription et du suivi des dossiers des chômeurs domiciliés dans le nord du district. A la fin de l'année, l'ORP a déménagé dans de nouveaux locaux à la rue du Terreaux 1.

A la fin 2018, le district Broye-Vully compte 891 demandeurs d'emploi. Sur ce nombre, 61 sont domiciliés dans notre commune.

Pour 2018, la moyenne du taux de chômage pour le canton est de 3.9 %, alors que pour le district Broye-Vully, il est de 3.6 %.

MPL B. COUCET
Bâtiments communaux – Société locales
Affaires culturelles

BATIMENTS COMMUNAUX – chapitres 35 et 66

Notre commune est propriétaire de 22 bâtiments inscrits à l'ECA pour une valeur totale de Fr. 28'283'812.--. La taxation du bâtiment administratif est en cours.

Les vacations budgétisées ont été dépassées, notamment dû à la construction du nouveau bâtiment administratif et au travail de la commission municipale, déléguée pour le choix de différents matériaux et équipements.

Stand de tir (350.3141)

Les sociétés de tir ont eu l'opportunité d'acquérir 3 cibles polytroniques pour lesquelles la commune a participé à hauteur de Fr. 2'200.--. La réparation urgente de 3 récupérateurs à balles a été nécessaire pour un montant de Fr. 2'362,40.

<u>Poids public</u>	Cette installation, comprise dans le compte 350.427, a été démolie avec le nouvel aménagement de la place.
<u>Temple</u> (351.314)	La révision de l'orgue se fera après le changement de chauffage.
<u>Auberge</u> (352.313)	Rien de spécial à signaler.
<u>Auberge</u> (352.3140)	Pose d'un store pour la terrasse.
(352.3141)	Installation d'un beamer à la salle du 200 ^{ème}
(352.322)	Baisse des taux suite au renouvellement de l'emprunt.
(352.436)	Augmentation des locations de la vaisselle avec plusieurs banquets et la revue du FC.
<u>Refuge forestier</u> (353.314)	Rien de spécial à signaler.
<u>Collège – salle de gym</u> (3540.314 et 3540.436)	Un peu plus d'entretien que prévu, ainsi que la réfection du matériel de la salle de gymnastique. Remboursement d'une porte endommagée suite une effraction.
<u>Nouveau bâtiment admin.</u> (Chapitre 355)	Divers coûts et frais pour la mise en service du nouveau bâtiment
<u>Pont de danse</u> (356.314)	Rien de spécial à signaler.
<u>Maison du Mont, caveau</u> (358.314)	Rien de spécial à signaler.
<u>Bâtiment de Lutry</u> (359.314)	Remplacement d'appareils ménagers et entretien courant du bâtiment
<u>Bâtiment de Savuit</u> (331.3140)	Rien de spécial à signaler.
<u>Abri PC-PSS</u> (66.314)	Rien de spécial à signaler.
<u>Local voirie et Service du feu</u> (357.314)	Rien de spécial à signaler.

Des subventions énergétiques ont été versées par le Canton en relation avec l'auberge, le collège, ainsi que le local voirie pour un montant de Fr. 4'500.-- (compte 350.465).

SOCIETES LOCALES – chapitre 11

La vie associative est active et dense, comme en témoignent les différentes sociétés qui offrent à la population une palette d'activités très variées.

La Municipalité apporte son soutien aux sociétés par différents moyens et en particulier par les aides financières. Elle tient à les remercier et à les féliciter pour l'animation qui règne dans notre village au travers de leurs manifestations.

14 sociétés font partie de l'USL. Pour 2018, les aides allouées par la commune s'élèvent à Fr. 23'400.--.

Un magnifique feu d'artifices a une nouvelle fois été offert à la population lors de la fête nationale, organisée en collaboration avec la Banquise et la société des Pêcheurs.

AFFAIRES CULTURELLES – chapitre 11

Rien de spécial à signaler.

MPL D. GIVEL
Aménagement du territoire – Police des constructions
Parc informatique

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – chapitre 41

A la zone industrielle « Grands-Longs-Champs », tous les propriétaires ont signé les plans de mise à l'enquête. Les travaux d'aménagements sont prévus courant 2019.

Nous avons reçu le bilan des réserves des zones à bâtir d'ici 2030 de la société Urbaplan. Il ressort de ce bilan une capacité d'accueil pour la commune de Corcelles de 2'165 habitants de plus d'ici 2030 (Payerne 3'524 habitants de plus). L'augmentation du nombre d'habitants autorisée par le canton est de 3'909 personnes sur l'ensemble du périmètre d'ici 2030.

Le bilan des réserves du Centre Cantonal de Payerne présente une surcapacité d'accueil de 1'780 habitants. Cela indique que la zone à bâtir mixte et d'habitation légalisée est surdimensionnée par rapport au potentiel de développement alloué par le Plan Directeur Cantonal.

Partant de ce constat et en vue de réguler le nombre d'habitants dans les prochaines années, la Municipalité, avec l'aide du bureau Urbaplan a défini des zones réservées sur le territoire communal avec, en parallèle, la révision du Plan directeur communal (ex PGA). Soumis à l'examen préalable au canton en fin d'année, ces zones seront mises à l'enquête courant 2019.

La Planification Energétique Territoriale est terminée. La commune attend le rapport final qui sera livré courant mai 2019.

POLICE DES CONSTRUCTIONS – chapitre 41

Plusieurs cas de constructions, d'aménagements, ou d'entretiens ont été portés devant la Cour de Droit Administratif et Public du canton de Vaud (CDAP). Dans tous ces cas, la commune s'appuie sur son avocat conseil, Maître Yves Nicole.

Dans le cas annoncé l'année passée, le propriétaire s'est vu interdire la construction de 2 appartements supplémentaires. Il ne devra toutefois pas démonter la partie litigieuse, soit un escalier accédant aux combles et devra faire une mise en conformité de l'objet.

Pour les autres cas, les procédures ne sont pas terminées, et nous ne pouvons donc pas encore vous communiquer les décisions de la CDAP.

Les quatre types de procédures de mise à l'enquête, utilisés par la commune, ont été traités selon les données suivantes :

Type 1 => Non soumis à autorisation (pas de permis, pas de frais)	5
Type 2 => Dispensé d'enquête mais soumis à autorisation municipale	11
Type 3 => Dispensé d'enquête publique mais soumis à autorisation cantonale (CAMAC)	4
Type 4 => Enquête publique	13
Pose de panneaux photovoltaïques	8

En 2018,

- 27 permis de construire ou démolir ont été établis,
- 52 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés.

La composition actuelle de la commission de salubrité est la suivante :

Président :	M. Olivier Cherbuin
Membres :	M. Laurent Rüfenacht Dr Jean-Philippe Mobbs
Membre suppléant :	M. Nicolas Bulliard
Secrétaire :	Mme Corinne Rapin

PARC INFORMATIQUE / SITE INTERNET – chapitre 19

Courant 2018, les adresses mails de la commune ont transité sur la plateforme Ofimail. Ils sont maintenant hébergés sur un serveur Webmail d'OFISA.

Depuis fin novembre 2018, toutes les données de la commune sont sauvegardées sur Oficloud dans des serveurs hébergés en Suisse et le suivi est fait par OFISA. Cela permet de ne plus avoir de serveur dans les locaux communaux, chaque utilisateur autorisé a un accès personnel qu'il peut activer depuis n'importe quel poste de travail, y compris depuis son domicile.

MPL N. RAPIN
Finances – Instruction publique
Promotion économique

FINANCES – chapitre 2

Pour la 6^{ème} année consécutive, la Municipalité a décidé de confier la révision de ses comptes à la société MGI Group fiduciaire SA.

La vérification des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 se fait conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Compte d'exploitation

		<u>Budget 2018</u>		<u>Compte d'exploitation</u>
Revenus	Fr.	10'463'855,00	Fr.	11'252'800,96
Charges	- Fr.	<u>10'284'669,00</u>	- Fr.	<u>10'373'509,30</u>
<u>Résultat de l'exercice</u>	- Fr.	179'186,00	Fr.	879'291,66

Cash-flow de l'exercice

		<u>Budget 2018</u>		<u>Comptes 2018</u>
Déficit, excédent (y c. amortissements et attributions / reprises sur réserves affectées)	- Fr.	179'186,00	Fr.	879'291,66
Amortissement sur investissements au bilan	Fr.	772'640,00	Fr.	896'384,50
Prélèvements sur réserves	- Fr.	-	- Fr.	11'337,18
Attributions à réserves	Fr.	40'500,00	Fr.	729'139,81
Total amortissements et réserves	Fr.	<u>813'140,00</u>	Fr.	<u>1'614'187,13</u>
<i>Cash flow (marge d'autofinancement)</i>	Fr.	992'326,00	Fr.	2'493'478,79

Ce cash-flow ne tient pas compte de la variation des débiteurs, actifs transitoires, créanciers et passifs transitoires, qui influencent très légèrement le résultat précité.

L'évolution positive de cette marge permet le financement des investissements par les liquidités courantes.

Liquidités:

L'évolution est la suivante:

		<u>31.12.2017</u>		<u>31.12.2018</u>
Caisse	Fr.	6'427,15	Fr.	18'573,80
Compte Postfinance	Fr.	292'862,45	Fr.	340'127,87
Compte BCV	Fr.	3'255'149,40	Fr.	4'218'016,90
Compte Raiffeisen	Fr.	<u>442'126,60</u>	Fr.	<u>419'403,14</u>
Total	Fr.	3'996'565,60	Fr.	4'996'121,71

Dette communale

		<u>31.12.17</u>		<u>31.12.18</u>
Dette	Fr.	-8'384'839,00	Fr.	-10'127'689,00
Disponibilités	<u>Fr.</u>	<u>3'996'565,60</u>	<u>Fr.</u>	<u>4'996'121,71</u>
Dette nette	Fr.	-4'388'273,40	Fr.	-5'131'567,29
 Nombre d'habitants		 2'393		 2'479
Dette moyenne par habitant	Fr.	-1'833,80	Fr.	-2'070,00

Soit une variation de notre dette nette de Fr. -743'293,89

Il convient encore de relever que des investissements nets de Fr. 3'760'752,35 ont été engagés durant l'année, avec les emprunts suivants:

- bâtiment administratif : Fr. 2'500'000.-- au taux de 1,34 % pour une durée de 15 ans.

La différence de Fr. 517'458,46 a été financée avec les liquidités courantes.

Capital au 31.12.2018

Capital au 31.12.2017	Fr.	2'931'191,48
Bénéfice de l'exercice 2018	Fr.	879'291,66
Capital au 31.12.2018	Fr.	3'810'483,14

Réserves

Attributions obligatoires:

Suite à des bénéfices réalisés sur le chapitre no 46 "réseau d'égouts, d'épuration » et non autorisés par les normes relatives à la comptabilité communale, une attribution de Fr. 144'175,31 a été enregistrée dans la réserve "fonds, épuration des eaux".

Attributions volontaires:

a) *fonds de réserve pour décharge terreuse/terrain:* Fr. 40'000.--

La création d'une réserve a été décidée pour l'étude de l'extension de la décharge terreuse et pour couvrir les différents travaux nécessaires au retour des parcelles aux agriculteurs.

b) *fonds de réserve pour acquisition future:* Fr. 522'964,50

Durant l'année 2018, un acompte sur ristourne des avances trop importantes faites au syndicat des améliorations foncières a été versé à la commune pour les parcelles dont elle est propriétaire. Ce montant a été affecté à une réserve qui servira à financer des acquisitions de parcelles ou autres dans les années à venir, les liquidités actuelles le permettant.

c) *fonds de réserve équipement mobilier:* Fr. 22'000.--

Comme prévu dans les conclusions du préavis 05/2017 "achat du mobilier de la garderie", un montant de Fr. 22'000.-- est ajouté à cette réserve.

Prélèvements :

a) *fonds de réserve adduction d'eau:* Fr. 11'337,18

Un prélèvement a été enregistré afin d'équilibrer le chapitre 81 "services industriels" qui était déficitaire.

Amortissements comptables

Profitant d'un très bon exercice comptable, l'amortissement extraordinaire suivant est comptabilisé :

	Amort.	valeur au bilan 31.12.2018
9141.510 Dérivation Arbogne - routes - 02/2012	Fr. 138'586,50	Fr. 1,00

Commentaires sur quelques écarts principaux liés aux finances:

Chapitre 21 Impôts :

Le taux d'impôt communal a été maintenu à 72 pour l'exercice 2018.

Les évolutions sont les suivantes:

a) personnes physiques:

		<u>2016</u>		<u>2017</u>		<u>2018</u>	
Impôts revenu PP	Fr.	3'037'004,51		Fr.	3'146'964,69	Fr.	3'118'439,67
Impôts source PP	Fr.	319'488,04		Fr.	197'183,39	Fr.	184'926,58
Impôts fortune PP	Fr.	226'260,84		Fr.	281'351,58	Fr.	288'038,42
Total	Fr.	3'167'626,27		Fr.	3'625'499,66	Fr.	3'591'404,67
Budget	Fr.	3'052'000,00		Fr.	3'230'000,00	Fr.	3'500'000,00

Nombre d'assujettis pour la période fiscale 2018: 1'486

Sur la base des statistiques tenues par le canton, 33% des contribuables paient 80% des impôts communaux sur le revenu pour la période fiscale 2016 (dernière statistique disponible).

Il convient de rester prudent avec l'appréciation de cette évolution car il y a un décalage entre les impôts effectivement dus et les acomptes payés, ceci en raison des notifications provisoires et des dossiers pas encore traités.

b) personnes morales :

1) *tableau des versements reçus par année civile (comptabilisés dans les comptes)*

		<u>2016</u>		<u>2017</u>		<u>2018</u>	
Impôts bénéfice PM	Fr.	216'538,55		Fr.	286'691,20	Fr.	178'693,20
Impôts capital PM	Fr.	13'962,00		Fr.	8'580,90	Fr.	13'080,90
	Fr.	230'500,55		Fr.	295'272,10	Fr.	193'792,10
Budget total PM	Fr.	355'000,00		Fr.	355'000,00	Fr.	310'000,00

2) *tableau des versements reçus par année de taxation (pour information)*

		<u>2016</u>		<u>2017</u>		<u>2018</u>	
Impôts bénéfice PM	Fr.	216'264,60		Fr.	210'595,35	Fr.	256'493,55
Impôts capital PM	Fr.	13'442,40		Fr.	8'455,55	Fr.	7'951,35
	Fr.	229'707,00		Fr.	219'050,90	Fr.	266'462,90

La comparaison entre ces deux tableaux nous montre que des corrections entre les acomptes et les taxations définitives peuvent entraîner des différences importantes.

Malheureusement, la défalcation sur impôts est très importante durant l'année 2018 avec une charge de Fr. 171'902,18 contre un budget qui l'a prévoyait à Fr. 50'000,--. La récupération des actes de défaut de biens se monte à Fr. 32'903,73 pour un budget qui était également estimé à Fr. 50'000,--.

18.452 - 22.352 - 22.452 : Péréquation :

Le solde relatif à la péréquation de l'année 2017 intervient durant l'été suivant. Aussi, le décompte relatif à l'année 2017 influence le résultat 2018. Son détail est le suivant:

	solde 2017 s/exercice 2018	
18.452 EtaCom transports	Fr.	34'897,00
22.352 Alimentation fonds de péréquation	- Fr.	87'173,00
22.452 Retour du fonds de péréquation	Fr.	204'398,00
En faveur de la commune	Fr.	152'122,00

Ce montant figure sous compte 22.452 « EtaCom, fonds de péréquation ».

Le tableau comparatif de la péréquation se présente de la manière suivante:

	2016 (facture finale)		2017 (facture finale)		2018 (acompte)
EtaCom transports, forêts	Fr. 313'028,00		Fr. 287'406,00		Fr. 324'312,00
Alimentation péréquation	- Fr. 1'051'214,00	-	Fr. 1'071'470,00	-	Fr. 1'065'228,00
<u>Retour péréquation</u>	<u>Fr. 1'591'944,00</u>		<u>Fr. 1'663'598,00</u>		<u>Fr. 1'649'843,00</u>
En faveur de la commune	Fr. 853'758,00		Fr. 879'534,00		Fr. 908'927,00

Pour rappel, les éléments suivants sont à signaler en ce qui concerne la péréquation:

Le montant qui figure au compte 18.452 "EtaCom subvention transports publics et scolaires" dépend des dépenses liées aux routes et aux transports de l'année.

L'alimentation au fonds de péréquation est basée sur un montant à l'habitant.

Le retour du fonds de péréquation prend en considération la population ainsi que la différence entre notre point d'impôt et la moyenne cantonale.

Aussi, tant que nous ne connaissons pas les chiffres de l'ensemble des communes, nous ne pouvons pas nous déterminer sur le décompte de l'année 2018.

Intérêts :

Durant l'année 2018, il y a eu quatre renouvellements de contrats:

Postfinance: « dépôt de vin les Répies » : 1,65 % à la place de 3.85 %.

Postfinance: "auberge 2000/EC/EU ch. Des Oiseaux": 0,73 % à la place de 3.3 %.

Postfinance: "route et eau potable sous-tour": 0.97 % à la place de 3.6 %.

BCV: "eau Gibet/Bays : 0,7% à la place de 3,62 %.

AFFAIRES IMMOBILIERES – informations

Zone industrielle de la Planchettaz :

Les travaux d'équipement ont été réalisés durant l'année 2018.

La parcelle communale (préavis 03/2017) a été vendue au début de l'année 2018 avec un bénéfice comptable de Fr. 20'925,- enregistré dans le compte 23.424 "gains comptables sur estimations fiscales"

Quartier PLC II :

Depuis 2012, la commune est propriétaire des deux parcelles suivantes :

Parcelle n° 3545 – zone villa, surface de 1468 m2

Parcelle n° 3546 – zone villa, surface de 3156 m2

PROMOTION ECONOMIQUE – informations

Pour sa promotion économique, la commune travaille avec la COREB.

Plan directeur régional :

Quelques modifications sont demandées par les cantons de Vaud et de Fribourg. Il n'a toujours pas été mis en consultation auprès des communes.

Les transports publics dans la Broye retiennent toujours l'attention des délégués de la COREB.

INSTRUCTION PUBLIQUE – chapitres 50 et 52

Au 31 décembre 2018, l'effectif des élèves domiciliés à Corcelles est réparti comme suit :

Primaire (1-8) : 215 élèves (-6) (établissement primaire : total : 1309 élèves)

Secondaire (9-11) : 84 élèves (-10) (établissement secondaire : total : 617 élèves)

Quelques activités sont organisées chaque année, telles que plantation de l'arbre des 7 ans, Noël des écoles, exposition scolaire.

En 2018, grâce à l'initiative d'une enseignante et au travail de l'ensemble des élèves du collège, une magnifique fresque a été réalisée dans la cours de récréation.

Un grand merci à toutes les personnes qui s'investissent pour accompagner, aider, surveiller ou encore entourer nos élèves.

Au niveau de l'ASIPE, les événements majeurs suivants sont à signaler durant l'année 2018:

- mise en place d'un pavillon scolaire provisoire pour l'établissement primaire aux Rammes à Payerne;
- acceptation de la révision des statuts de l'ASIPE avec notamment l'augmentation du plafond d'endettement de 40 millions;
- reprise de la bibliothèque située dans le collège DLT suite à la dissolution de son association;

L'enclassement des élèves des villages, excepté Trey, est le suivant:

- 1P-2P : Grandcour
- 3P : Missy et Chevroux
- 4P : Chevroux et Vers-chez-Perrin
- 5P-8P : Corcelles

Le total des charges de l'ASIPE se monte à Fr. 6'086'000,-- alors que le budget en prévoyait Fr. 6'156'000,-- Cette différence n'est pas à imputer à un élément particulier.

MPL P.A. RAPIN
Domaines – Forêts
Service des eaux – Cours d'eau

DOMAINES – chapitre 31

Compte 31.436

Les calculs de la répartition des frais amènent un remboursement de Fr. 522'964,50 en 2018 sur nos versements anticipés. Un solde doit encore être versé en 2019.

FORETS – chapitre 32

Compte 32.316

L'attribution du parcellaire, suite au remaniement forestier, nous a permis de recommencer l'exploitation de nos forêts sur la commune de Montagny.

La redevance pour le remaniement parcellaire de Léchelles n'a pas été facturée en 2018.

Compte 32.318

Les frais élevés en 2018 s'expliquent par les exploitations forcées (tempêtes, bostryches, etc.) et par une forte baisse des prix du bois, du printemps à l'automne. Il faut compter en plus dans ces exploitations : le nettoyage, le reboisement, les traitements, l'écorçage (travaux qu'il n'y a pas lors d'exploitation usuelle).

Compte 32.451

Subventions cantonales 2018.

SERVICE DES EAUX – chapitre 81

Compte 81.312

Nos sources ont pu être déversées tout au long de l'année dans notre réservoir de Belmont, ce qui engendre une baisse des frais de pompage au puits de la Vernaz.

Compte 81.314

Ce compte est influencé par de nombreux paramètres et nous devons, dans la plupart des cas, intervenir dans l'urgence.

	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Redevances et divers	Fr. 1'640.90	Fr. 635,00
Analyses chimiques et bactériologiques	Fr. 1'976.00	Fr. 1'408,00
Contrat Hinni AG pour les BH	Fr. 7'795.70	Fr. 7'795,70
Fuites sur le réseau	Fr. 8'416.15	Fr. 42'421,70
Indemnités source de la Bramaire	Fr. 3'986.00	Fr. 3'363,00
Introductions eau potable des privés	Fr. 1'496.00	Fr. 2'330,90
Contrôles caméra	Fr. 2'000.00	Fr. 0,00
Contrat maintenance Rittmeyer	Fr. 0,00	Fr. 976,40
Détection de fuites	Fr. 0,00	Fr. 16'730,00
Divers	<u>Fr. 0,00</u>	<u>Fr. 4'692,40</u>
	Fr. 27'310.75	Fr. 80'353,10

Compte 81.3144

Les travaux sur le dessableur des sources sont reportés.

Compte 81.3185

L'étude de la Rue des Péralles, ainsi que la mise à jour du PDDE, sont reportées.

Compte 81.4351

Le prix de vente du m3 n'a pas été modifié comme prévu.

	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Vente d'eau : à la commune de Payerne	555'525 m3	537'789 m3
à la commune de Grandcour	110'499 m3	105'364 m3
à la commune de Dompierre	6'945 m3	3'976 m3
à Belmont Fruits	1'275 m3	1'125 m3
à la pépinière Schwab	613 m3	630 m3
aux consommateurs indigènes	195'659 m3	205'101 m3
pour l'arrosage des cultures par les BH	13'313 m3	18'000 m3
Estimation des fontaines et des bâtiments communaux	<u>15'000 m3</u>	<u>15'000 m3</u>
Total	900'829 m3	886'985 m3

COURS D'EAU – chapitre 46

Compte 46.3147

La différence est liée à une réorganisation des travaux d'entretien et est influencée par une saison plutôt sèche, ne favorisant que très peu la repousse des herbages. La majorité des berges n'ont été fauchées qu'une fois.

Compte 46.451

Ce montant est lié directement à l'entretien des cours d'eau. Les factures sont subventionnées à 64 % par le canton.

MPL J.-C. SEHMANN
Vignoble – Service de la cave
Gestion des déchets – Affaires religieuses

VIGNOBLE – chapitre 33

Patrimoine viticole

Au 31.12.2018, notre patrimoine viticole demeure inchangé. Il est de 42'114 m2. Un plan situant les parcelles à Lutry est à disposition au bureau communal.

Vignes et vigneron

Les vendanges 2018 se sont déroulées entre le 18 et le 26 septembre. Le beau temps a régné toute la durée des vendanges. La qualité de la récolte est généralement bonne, avec des très bons sondages. Pour les cépages rouges principalement, les quantités sont restées en retrait des attentes. Les conditions de floraison avaient été bonnes et les baies avaient bien grossi pendant la maturation, ceci malgré la sécheresse de l'été. Les chaleurs persistantes de septembre ont toutefois provoqué un flétrissement précoce des baies.

331.3141 : Les travaux de réfection d'un mur vers la tour Bertholod ont été réalisés à notre entière satisfaction. La facture finale correspond au devis. Des subventions ont été versées par la Commune de Lutry (Fr. 3'128.85) et par le Canton de Vaud (Fr. 7'600.--). Elles sont comptabilisées dans le compte 331.436.

331.3189 : La rémunération du vigneron dépend directement du volume de la récolte, ainsi que des prix fixés pour la récolte par la Fédération vaudoise des vignerons (FVV). Les prix de la récolte 2018 arrêtés par la FVV étaient inférieurs à ceux de l'an dernier pour les cépages blancs, alors qu'ils restaient identiques pour les cépages rouges.

331.330 : Plus de charges d'amortissement pour la rénovation du bâtiment, comme suite à l'amortissement supplémentaire comptabilisé en 2017.

331.4355 : Vente de moût de la récolte 2017.

M. Anthony Mottaz, vigneron-tâcheron, a réalisé sa cinquième année au service de notre commune. Ses prestations de qualité sont toujours appréciées par les divers intervenants concernés (vignerons voisins, municipalité, œnologue, caviste, ...).

Notre vigneron-tâcheron Anthony Mottaz a vinifié sa première récolte de « Plan Robert », avec le soutien d'un œnologue professionnel. Cette nouvelle solution pour la vinification du « Plant Robert » sur le site de Lavaux a donné satisfaction. La récolte 2017 a ainsi obtenu la certification de qualité conformément à la charte du « Plant Robert ».

332 Service de la cave

Plusieurs postes présentent des écarts parfois importants entre les comptes et le budget. Les différences se retrouvent essentiellement sur des postes dont l'estimation demeure difficile lors de l'établissement du budget, parce que dépendante des quantités de raisins récoltées et des quantités de vin produites.

332.310 : La réimpression des prix courants a été reportée en 2019.

332.317 : Comprend l'achat du costume de notre banneret pour la fête des vignerons de 2019.

Les dégustations à la cave de la Grotte à Payerne sont toujours appréciées par les sociétés locales et les miseurs (9 groupes en 2018).

Entre avril et septembre 2018, 45'300 flacons de la récolte 2017 ont pris place au dépôt des Répies, dont 1'700 cols de Plant Robert, vinifié et mis en bouteille par notre vigneron Anthony Mottaz.

Commercialisation de nos vins

Mise des vins : En additionnant les vins misés et les souscriptions, le chiffre d'affaires de la mise 2018 se monte à Fr. 125'500.-- HT (Fr. 135'000.-- en 2017).

Caveau :

Les ventes (333.435) sont en légère progression par rapport à l'année précédente.

En 2018, la somme totale des ventes de nos vins se monte à Fr. 405'000.-- (Fr. 401'000.-- en 2017). Malgré une concurrence toujours plus importante des vins vendus en grandes surfaces, notre chiffre d'affaires est demeuré stable.

La Municipalité remercie toutes les personnes qui ont collaboré durant l'année, de près ou de loin, à la bonne marche de ce dicastère, en particulier notre vigneron, M. Anthony Mottaz, M. Pascal Matthey, œnologue et M. Sylvain Rapin, caviste.

ORDURES MENAGERES – chapitre 45

361,57 tonnes de déchets ménagers ont été récoltées en 2018 (361,86 en 2017).

La nouvelle présentation comptable permet de mieux distinguer les éléments qui font partie du dispositif de taxation. On peut ainsi constater que les coûts du chapitre des ordures ménagères ne sont couverts qu'à 69,95 %.

DECHETTERIE – chapitre 45

Dans ce chapitre également, la présentation comptable permet désormais de constater que les coûts de la déchetterie sont couverts à 90,69 %. Ce taux de couverture nettement amélioré résulte essentiellement de l'augmentation de la taxe annuelle forfaitaire intervenue en 2018. La proportion des taxes impayées est restée stable malgré cette augmentation importante de la taxe.

451.314 : Comprend le bétonnage de la surface de stationnement de la benne pour les sacs de « PET », pour un montant de Fr. 15'709.40, selon informations données lors de la séance du Conseil communal du 13.06.2018.

En 2018, la déchetterie communale enregistre la récupération des déchets comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2018</u>		
- verre usagé	104'600 kg	101'970 kg	-	2,6 %
- papier	145'000 kg	150'560 kg	+	3,8 %
- fer	38'250 kg	44'281 kg	+	15,8 %
- déchets compostables	97'000 kg	106'640 kg	+	9,9 %
- objets encombrants	198'860 kg	205'060 kg	+	3,1 %

DECHARGE – chapitre 45

La décharge terreuse de Rosex, appréciée par les entreprises régionales pour l'évacuation de leurs matériaux terreux, reste une source de revenus exceptionnels non négligeable pour la commune. En 2018, nous avons toutefois enregistré une baisse sensible de la demande consécutive à une diminution des besoins dans le domaine de la construction.

Le trafic des camions nécessite un entretien suivi des accès à la décharge. Ceux-ci doivent être régulièrement nettoyés et entretenus. Il en résulte des frais qui sont toutefois couverts par les taxes perçues lors des dépôts de terre.

452.318 : l'étude de l'extension de la décharge est reportée.

PRODUITS CARNES (CCSPA) – chapitre 45

Les cadavres d'animaux provenant de notre commune sont amenés au centre de récupération de Payerne par leurs détenteurs. Ces déchets sont ensuite transportés à l'usine GZM à Lyss pour y être incinérés. Les coûts de récupération sont refacturés aux entreprises, ceux des privés étant pris en charge par la commune.

AFFAIRES RELIGIEUSES – chapitre 58

Au 31.12.2018, notre population compte 960 protestants, 893 catholiques et 643 habitants d'autres religions ou sans confession. Ces chiffres comprennent également plusieurs étrangers qui ne sont pas pris en compte par le canton pour le nombre officiel de la population au 31.12.2018.

Notre commune contribue également aux frais de la paroisse catholique de Payerne, ceci au prorata du nombre de catholiques domiciliés à Corcelles. Une contribution de Fr. 1.10/hab. est par ailleurs versée à l'église de langue allemande à Payerne.

CONCLUSIONS

Pour conclure, la Municipalité remercie sincèrement tous les employés communaux, les auxiliaires, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la bonne marche de notre commune durant cette année 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :

Le Secrétaire :

(LS)

A. Gorgerat

J.F. Pahud

Corcelles-près-Payerne, le 16 avril 2019